



# Essonne Nature Environnement



14 rue de la Terrasse, 91360 Epinay-sur-Orge  
Site : [www.ene91.fr](http://www.ene91.fr) - Courriel : [adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr)

**RAPPORT D'ACTIVITE 2019**  
mars 2020



**Sommaire**



- 1 - Editorial.....page 3**
- 2 - Bilan d'activité.....page 4**
- 3 - Commissions.....page 5**
- 4 - Nuisances aériennes.....page 11**
- 4 - Le travail partagé.....page 13**
- 4 - Le bureau et le conseil d'administration.....page 14**

## 1 - Editorial - Jean-Pierre Moulin

Depuis 2014 j'assume la présidence d'ENE. Après avoir surmonté les difficultés financières liées à la gestion passée de la réserve géologique d'Etampes, nous pouvons dire que la fédération connaît aujourd'hui une reconnaissance partagée grâce au travail de l'équipe constituée par le conseil d'administration. La dette qui plombait l'avenir de la fédération s'est effacée définitivement et la diversité des subventions est dorénavant un gage de garantie pour la continuité de nos actions.

En 2019, nous avons engagé 3 projets importants : la réalisation d'un ouvrage « L'Essonne et l'eau », la protection des villages du sud Essonne et l'étude de l'emploi autour de l'aéroport d'Orly.

- L'ouvrage « L'Essonne et l'eau » est en cours de réalisation. Il s'agit d'un travail de longue durée pour couvrir l'ensemble des problématiques posées : à commencer par les inondations qui restent présentes auprès de ceux qui se sont lancés dans ce projet. Organisé autour des bassins versants, le travail de collecte d'informations est considérable. La Seine, l'Essonne, l'Orge, l'Yvette, et l'ensemble des rivières du département est concerné. Plusieurs associations se sont regroupées afin d'assurer la cohérence de l'ouvrage.

- La protection des villages du sud Essonne : plusieurs réunions avec des élus des villages devraient nous permettre d'organiser en 2020 un travail permettant à ces communes de disposer d'une aide, voire des outils nécessaires à leur protection. C'est le territoire de Juine et Renarde que nous avons retenu pour cette première expérience que nous souhaiterions généraliser au delà.

- L'étude sur l'emploi autour de la plate-forme d'Orly a été confiée à Jacqueline Lorthiois, urbaniste et socio-économiste, et Jean-Louis Husson, économiste, deux personnalités reconnues pour leurs travaux, notamment sur l'emploi/main-d'œuvre dans les territoires de l'Île-de-France.

La parution du livre sur l'identité de l'Essonne a montré la très grande variété des paysages Essonniers et la diversité des communes qui la composent allant de villages d'à peine une centaine d'habitants aux villes de plus de 50 000 âmes. Avec la question à la clé : comment concilier le sud rural et le nord urbain ?

A noter enfin une circulaire attendue depuis longtemps par les associations : l'instruction du gouvernement du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace. Comment faire appliquer une telle disposition auprès des maires qui continuent à développer leur commune en sacrifiant des espaces agricoles, parfois forestiers ou tout simplement des zones humides voire inondables ? Nous avons prévu de travailler sur cette question en 2020 avec, notamment, les services de la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne.

2019 restera une année chargée pour notre fédération et il est fort probable que 2020 soit aussi chronophage..

Un grand merci à ceux, qui, par leur aide financière, nous permettent de poursuivre nos actions : Le Conseil départemental de l'Essonne, la DRIEE, La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et la ville de Champlan.

## 2 - Bilan d'activités - Jean-Pierre Moulin

### 2019 quelques dates à retenir :

- Les **17 et 18 janvier**, séminaire « Ville et territoire » avec FNE. Le président d'ENE devient référent « urbaniste » pour FNE-IDF
- Le **18 janvier**, vœux CD91, participation de plusieurs membres du CA d'ENE
- Le **16 février**, AG de la SAVAREN, rencontre avec Alexandre TOUZET, l'idée de créer un groupe de travail sur la protection des villages du sud Essonne fait son chemin.
- Le **2 mars**, participation à l'AG de la FAVO à Dourdan
- Le **23 mars** AG d'Essonne Nature Environnement au domaine départemental de Montauger avec en ouverture la présence de Brigitte Vermillet vice présidente du Conseil départemental.
- Le **30 mars**, participation à l'AG de NaturEssonne
- Le **12 avril** : Forum aux lycées Baudelaire et Perret d'Evry avec pour ENE et NaturEssonne l'éducation à l'environnement.
- Le **13 avril**, AG de FNE-IDF invitée par ENE au domaine départemental de Montauger maison de l'environnement.
- Le **11 mai**, CA décentralisé d'ENE à Souzy-la-Briche en présence du maire de la commune.
- Le **23 mai**, AG de l'association VJNE à Lardy. Dissolution de l'association dont les actions seront reprises par ENE.
- Le **1er juin**, présence au Cirque de l'Essonne.
- Le **19 juillet**, rencontre avec Philippe Rogier nouveau DDT de l'Essonne afin de voir comment travailler ensemble (CDPENAF)

- Le **14 septembre**, CA décentralisé au domaine départemental de Montauger.
  - Le **28 septembre**, formation PLUI à FNE-IDF assuré par le président d'ENE. Cette formation est destinée principalement aux associations adhérentes des fédérations départementales affiliées à FNE-IDF
  - Le **22 octobre**, rencontre d'Orly, restitution des travaux
  - Le **18 octobre**, éducation à l'environnement, collège privé de Villebon-sur-Yvette
  - Le **23 novembre**, 5ème rencontre de FNE-IDF. La matinée a été consacrée aux actions menées par les associations locales. Concernant l'Essonne, c'est l'opération des 1 000 logements sur la ZAC des Belles Vues, à cheval sur les communes d'Ollainville et d'Arpajon, que nous avons présentées. Projet en totale contradiction avec les orientations actuelles en matière de transition énergétique (usage exclusif de la voiture comme moyen de déplacement) et suppression de 56 hectares de terres agricoles. L'abandon du projet de TCSP sur la N20 a servi de tremplin pour la table ronde de l'après midi sur le thème : la mobilité menacée, les transports du quotidien sacrifiés au profit du Grand Paris express.
  - Le **7 décembre**, CA d'ENE décentralisé à Breuillet en présence du maire de la commune.
- Pour terminer, ENE participe à plus de **50 commissions départementales**, CSS, CLE, etc...
- ENE participe aussi au groupe de travail sur la **Métropole du Grand Paris** au sein de FNE-IDF.

### 3 - Commissions - la CDPENAF - Denis Mazodier

#### Activité de la CDPENAF en 2019

La Commission départementale pour la préservation des espaces agricoles naturels et forestiers (CDPENAF) s'est réunie **9** fois en 2019. Elle a examiné les documents d'urbanisme de **32** communes, pour une très grande majorité des PLU. Elle a également donné son avis sur un SCOT, celui de Cœur d'Essonne Agglomération et sur une carte communale, celle d'Arrancourt.

On notera une forte montée des avis défavorables de la commission par rapport à ceux émis l'année précédente. Sur **32** avis émis, **8** sont défavorables (**25%**) et **1** réservé (**3%**).

Les avis défavorables sont souvent émis à l'unanimité des membres de la commission.

Parmi les dossiers emblématiques de ces rejets par la commission, les PLU de Corbeil-Essonnes, de Morangis ou de Dourdan.

Les rejets peuvent également toucher des communes de toutes tailles comme Pussay (2 200 habitants), Le Plessis-St-Benoist (330 habitants) ou Brières-les-Scellés (1 250 habitants).

A noter enfin la mise en place en 2019 d'une étude en commun des dossiers avec Natur'Essonne qui permet de mieux faire entendre la voix des associations environnementales dans la commission.

Selon l'Etat, plus de **50%** des réserves et avis émis par la commission sont prises en compte par les collectivités concernées.

#### Dossiers étudiés en 2019

- Angervilliers : avis réservé
- Arpajon : avis favorable
- Arrancourt : avis favorable
- Ballainvilliers-Saulx les Chartreux : avis défavorable
- Bièvres : favorable
- Blandy : avis favorable
- Bondoufle : favorable
- Brières-les-Scellés : avis défavorable
- Champlan : avis favorable
- Chauffour-lès-Etréchy : avis favorable
- Cœur d'Essonne Agglomération : avis favorable
- Corbeil-Essonnes : avis défavorable
- Corbreuse : avis favorable
- Dourdan : avis défavorable
- Epinay-sur-Orge : avis favorable
- Etampes : avis favorable
- Evry : avis favorable
- Fontaine-la-Rivière : avis favorable
- Fontenay-le-Vicomte : avis favorable
- Gometz-la-Ville : avis favorable
- La Forêt-le-Roi : avis favorable
- Le Plessis-St Benoist : avis défavorable
- Leudeville : avis favorable
- Marcoussis : avis favorable
- Mespuits : avis favorable
- Milly-la-Forêt : avis favorable
- Morangis : avis défavorable
- Oncy-sur-Ecole : avis défavorable
- Orveau : avis favorable
- Pussay : avis défavorable
- Saint-Maurice Montcouronne : avis défavorable
- Villeneuve-sur-Auvers : avis favorable

---



### 3 - Commissions : le CODERST et CSS - Jean-François Poitvin

#### Activité du CODERST en 2019

##### Le rôle du CODERST ( Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques )

Le CODERST concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques d'Etat dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques.

Il est un organe départemental consulté par le préfet, sur les projets d'actes réglementaires initial ou modificatif et individuels en matière d'installations classées, de déchets, de protection de la qualité de l'air et de l'atmosphère, de police de l'eau et des milieux aquatiques, de polices administratives spéciales liées à l'eau, d'eaux destinées à la consommation humaine et de baignade, des risques sanitaires liés à l'habitat.

Le CODERST rend un **avis consultatif** sur ces projets, juste avant la prise de décision par le préfet.

Cet avis intervient à l'issue de la procédure consultative (rapport du commissaire de l'enquête publique et avis des services), sur la base d'un rapport finalisé en 3 à 4 mois et d'un projet d'arrêté proposé par le service instructeur compétent de l'état. En pratique, l'avis du CODERST est régulièrement suivi par le préfet.

##### La composition du CODERST :

Le CODERST est présidé par le Préfet, et composé de 25 membres :

- 7 représentants des services de l'Etat,
- 5 représentants des collectivités territoriales,
- 3 représentants d'associations agréées : Environnement / Pêche / Consommateurs
- 3 membres de professions concernées (agriculture, industrie par exemple)
- 3 experts (architecte, ingénieur par exemple)
- 4 personnalités qualifiées (médecin ou hydrogéologue par exemple)

Ces membres sont nommés par l'Etat, par arrêté préfectoral, pour trois ans renouvelables.

.../...

---

### 3 - Commissions : le CODERST et CSS - *Jean-François Poitvin*

**En 2019, le CODERST a assuré 9 réunions avec 43 dossiers**

- installations classées.....15
- Véhicules hors d'usage.....7
- Loi sur l'eau.....7
- ARS eau.....4
- Aménagements.....3
- ARS Habitât insalubre.....6
- Produits animaux..... 1

Après discussion, le CODERST se prononce à la majorité des voix présentes ou représentées, l'administration étant très souvent majoritaire.

La composition de l'assemblée montre clairement que l'action des associations est plus dans la recommandation pour l'application de prescriptions complémentaires que dans le refus d'une installation si celle-ci est autorisée par l'administration.

**ENE a participé a certaines CSS et CLE en 2019 :**

- CSS de Massy autour de l'incinérateur d'Ypréma et de MEL un constat est l'importation de combustible pour maintenir le four en pleine charge (30%)
- CSS du SIOM même constat que pour Massy
- CSS Brières-les-Scellés avec la méthanisation Bionerval, Triadis (Seveso SH) tri transit de déchets dangereux, Icinéris incinérateur pour les animaux
- CSS CIM Antargaz
- CSS de Vert le Grand
- Participation à la CLE du Sage Nappe de Beauce.

### 3 - Commissions : CDNPS et CAUE - Alain SENEÉ

#### Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites – CDNPS

En 2019, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites s'est réunie sept fois. **ENE a été représentée à chaque réunion.**

Au cours de ces séances, **30** dossiers ont été examinés contre 18 en 2018. L'augmentation sensible des dossiers par rapport à l'année 2018 (18 dossier) se rapproche toutefois de celle de 2017 (27 dossiers). Le changement notable est d'un autre ordre, les dossiers présentés manquent de précision et doivent faire l'objet d'un second passage après complément de l'impact paysager du projet sur le paysage. Il y a aussi un accroissement sensible des dossiers de régularisation qui sont présentés. Cet aspect traduit le comportement de certains pétitionnaires, particuliers ou publics qui décident de faire les travaux en essayant de s'affranchir des obligations légales liées à la protection des sites classés.

#### Répartition des dossiers

Site de la vallée de la Bièvre :	3
Site classé de la vallée de la Juine :	9
Site classé de la vallée de l'Yerres :	7
Site classé de la vallée de la Renarde :	1
Site classé de la vallée de l'Essonne :	3
Site classé de la vallée de l'Orge :	3
Site classé de la vallée de l'Yvette :	4
	<hr/>
<b>Total :</b>	<b>30</b>

#### Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne - CAUE 91

La nouvelle équipe du CAUE, sous la direction de Valérie Kauffmann, a poursuivi son installation au sein du GIE mis en place par le Conseil départemental et augmenté ses effectifs afin de compenser les nombreux départs et de répondre aux nouveaux objectifs de déployer ses activités sur l'ensemble du département.

La mise en place d'une structure décentralisée à Etampes a été effectuée afin d'aider et de conseiller les communes et les particuliers des communes du Sud-Essonne dans leurs démarches.

A la fin du mois de juin, quelques jours après la tenue de l'assemblée générale, le décès subite du président Thomas Joly, maire de Verrières-le-Buisson, a créé un vif émoi parmi le personnel et les membres du CA. Il a été remplacé par Olivier Clodong, maire de Yerres.

---



### 3 - Commissions : la CDAC et CDCFS - Jean-Marie Siramy

#### Activité de la CDAC en 2019

La **CDAC** (commission départementale d'aménagement commercial) dans sa forme actuelle a été créée par la loi de modernisation de l'économie du 5 août 2008 (LME). Le décret n°2008-1212 du 24 novembre 2008 précise les règles de composition de la commission et la circulaire du 18 février 2009 du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi présente les nouvelles modalités de constitution, de composition et de fonctionnement de la CDAC.

ENE est représentée à la CDAC de l'Essonne en qualité de « personne qualifiée en matière de développement durable ».

**Bilan de la CDAC en 2019** : 8 réunions organisées, les projets de création ou d'extension de surfaces commerciales sont autorisés sauf un, le projet du Lidl de Ballainvilliers. D'une façon générale la fédération Essonne Nature Environnement exprime des avis défavorables sur toutes créations de nouvelles surfaces commerciales susceptibles de compromettre les commerces de proximité.

- Intermarché Dourdan
- Lidl Villabé,
- **Lidl Ballainvilliers**
- Marché O'Frais Grigny avis favorable recours Leclerc CNAC (Commission nationale d'aménagement commercial)
- Lidl Ste Geneviève
- Casino centre autos St Michel
- CDAC ciné Les Ulis

A noter pour la CDAC Ciné sur le projet d'extension du cinéma UGC aux Ulis, un projet culturel en soi, l'absence de partenariat entre les cinémas locaux, Jacques Prevert aux Ulis et Jacques Tati à Orsay, ainsi qu'avec le cinéma UGC

\*

### 3 - Commissions : CSS et CLE - Christian Guin

#### Réunions suivi de site CSS en Préfecture ou Sous-préfecture:

Le 11/04/2019 (écosite de Vert-le-Grand/Echarcon)

Le 14/10/2019 CSS du site de Villejust

#### Participations aux commissions AVIS de la CLE du SAGE Orge/Yvette

Le 08/02/2019 :

- ZAC de la croix Ronde à Epinay sur Orge. Avis défavorable

Le projet : 40 ha de construction qui impacte les bassins versants de l'Orge et de l'Yvette (logements collectifs, intermédiaires et maisons de ville et avec grandes parcelles). Motif : mauvaise application du principe de gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble du projet (mauvaise prise en compte des zones humides, de la préservation des capacités d'expansion des crues, des mesures permettant de réduire à la source les problèmes de ruissellement). Gestion des eaux pluviales pas régulée pour le débit réglementaire du SAGE.

- PLU de Ballainvillier et Arpajon. Avis favorable avec recommandations : intégrer dans les PLU, les zones humides avérées des cartographies de la CLE.

Le 04/03/2020 :

- ZAC de Corbeville sur les communes de Orsay et Saclay (94 ha sur le plateau à cheval entre l'unité hydrographique du SAGE Orge-Yvette et du SAGE Bièvre) – projet d'aménagement présenté par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay. Avis favorable sous réserves de prise en compte des remarques

On notera qu'il n'est pas retranscrit dans l'avis de la CLE, envoyé à la DDT, la critique formulée par les associations ENE, PNR et UNB de ne pas connaître la solution technique qui permettra de raccorder la rigole de Corbeville, actuellement coupée par la RN 118, ni même être certain que ce raccordement pourra être fait, alors qu'elle est indispensable à la gestion des eaux pluviales.

Le 03/07/2019 :

- L'Eco Parc de Dourdan- Nord (9 ha). Avis favorable avec des préconisations

Cahier des charges très stricte sur les eaux pluviales privées à préciser. La CLE souhaite pouvoir suivre le projet lorsque le cahier des charges et le règlement seront rédigés. Ce cahier des charges devra figurer dans l'enquête publique

#### Participation au bureau de la CLE et au COTECH du PAPI Orge-Yvette

Le 16/05/2019 : Cérémonie de clôture de l'inventaire des zones humides. Travail sur 3 ans qui a permis d'améliorer la connaissance des zones humides du bassin Orge-Yvette. Cet inventaire devra être intégré dans les révisions ou élaborations des nouveaux documents d'urbanisme ainsi que dans les dossiers des permis d'aménager.

## 4 - Nuisances aériennes - Claude Carsac

En Essonne, comme dans la plupart des départements de la Région Ile-de-France, la question des nuisances sonores et de la pollution chimique que génère le trafic aérien, en constante augmentation, demeure une des principales préoccupations environnementales.

Concernant le bruit, à la suite des nouvelles recommandations de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS), ces préoccupations ont été relayées en 2019, au niveau national, par le nouveau programme de travail du Comité National du Bruit (CNB) et l'inscription dans la Loi d'Orientation des Mobilités (loi LOM) de la nécessaire prise en compte réglementaire des *pics de bruit*. Prise en compte limitée pour l'instant au trafic ferroviaire, mais dont la plupart des acteurs envisagent l'extension au trafic aérien.

Concernant la pollution chimique, gaz à effet de serre et, surtout en ce qui nous concerne la qualité locale de l'air, le trafic aérien a longtemps été à l'abri des critiques au fallacieux prétexte que le progrès des techniques allait tout résoudre. Comme le démontre le buzz autour du *flygskam* (honte de prendre l'avion), né en suède, cette époque est aujourd'hui révolue.

Notre fédération a suivi en 2019 tout particulièrement ce qui se passe à Orly, mais aussi à Roissy-CDG, dont les *couloirs aériens* interfèrent considérablement avec ceux d'Orly. Ceci sans oublier l'aviation dite *légère*, Toussus-le-Noble, Villacoublay, Melun-Villaroche, dont la totalité du trafic, notamment des hélicoptères, est à très basse altitude et représente près de la moitié du nombre de mouvements d'aéronefs de l'aviation commerciale.

Ce suivi de notre fédération a bien entendu été réalisé en étroite liaison avec les associations et fédérations spécialisées et notamment DRAPO (Défense des Riverains de l'Aéroport de Paris Orly).

L'année 2019 a été riche en évènements :

- La manifestation à Orly le 16 février précédant de peu l'inauguration de la nouvelle aérogare, projet que notre recours a été impuissant à bloquer. A noter l'insincérité de l'étude d'impact qui accompagnait l'enquête publique. En effet, celle-ci était basée sur un maximum de 32,5 millions de passagers annuels, alors que, lors de l'inauguration par le Premier Ministre le 18 avril, il était fièrement annoncé le chiffre nettement supérieur de 40 à 41 millions !
- La participation aux tractations pour faire inscrire dans la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et et la Transformation des Entreprises), article 45, privatisation d'Aéroports De Paris, les protections environnementales d'Orly : plafonnement du nombre de mouvements et couvre-feu.
- Les *rencontres d'Orly* organisées en mars et avril, grâce notamment à l'action volontariste de notre Conseil Départemental, ont fait suite aux *Assises d'Orly* de 2005. La pression de nos associations a permis que, lors des débats, la question environnementale soit traitée, au moins, sur un pied d'égalité avec le développement économique et l'emploi. Au sein du comité permanent de la Commission consultative de l'Environnement un groupe de travail a été constitué à la suite de ces rencontres. Il poursuit actuellement ses travaux et on peut en espérer quelques réelles avancées en 2020.

.../...

## 4 - Nuisances aériennes - Claude Carsac

- Après l'agrandissement des aérogares pour accueillir plus de trafic, il fallait s'occuper des pistes. Cela a été terminé cet été avec 18 semaines consécutives de travaux titanesques sur la piste sud (piste 3). Les quantités considérables de goudron neuf étalé d'un seul coup, fin septembre, sur plus de 40 hectares, ont fortement incommodé tout le voisinage. Les villes en extrémité est de la piste nord, habituellement non survolées, ont eu un avant goût de ce qui les attend si, afin d'utiliser au maximum les capacités des pistes, on les fait fonctionner, comme à Londres-Heathrow, en même temps pour les décollages et les atterrissages et non séparément comme aujourd'hui.- La poursuite, à la suite des actions menées en 2018, des réflexions pour favoriser la prise d'altitude (PRISALT) au décollage notamment en configuration est pour les avions se dirigeant vers l'Atlantique. Nouveau nom du groupe de travail : OPTIBRUIT.

Action phare de notre fédération, le lancement d'une étude indépendante concernant les perspectives d'emploi liées à l'aéroport d'Orly. Dans de nombreux domaines, face à une forte présence médiatique des lobbies s'appuyant sur des études de connivence financées à gros moyens, les associations sont contraintes de lancer elles-mêmes leurs propres études. Le cas précurseur emblématique est celui du CRIIRAD pour le nucléaire. Dans notre cas, Aéroports De Paris a commandité en 2017 au cabinet UTOPIES, le bien-nommé, une étude qui chiffre, globalement à 5.900 le nombre d'emplois créés « en moyenne » par million de passagers annuels supplémentaires. Selon beaucoup d'autres sources les chiffres réels tournent plutôt actuellement autour de 800, et la tendance forte est de dériver progressivement vers les 200 à 300 des *low-cost*.

Ce gonflement abusif des espérances d'emplois créés par l'augmentation, prévisible et attendue, du trafic, a évidemment pour objet de disqualifier ceux qui, comme notre fédération, en soulignent les graves inconvénients pour l'environnement et, au final, la santé des populations soumises au bruit répétitif et à la pollution locale de l'air.

A l'occasion des rencontres d'Orly nous avons donc contacté Jacqueline Lorthiois et Jean-Louis Husson, deux experts indépendants reconnus, pour établir un projet de cette *étude des impacts socio-économiques des projets de développement de l'activité de l'aéroport d'Orly*.

Cette étude est actuellement en cours et a pour objectif de :

- Clarifier la nature des projets de développement des emplois et activités du pôle aéroportuaire d'Orly et leur impact socio-économique à plusieurs échelles territoriales.
- Mener une analyse approfondie des enjeux des projets.
- Procéder à l'examen critique des impacts attendus, des méthodes d'évaluation des emplois et des orientations stratégiques.
- Analyser la nature des activités, emplois et métiers, des aires d'influence territoriales et des impacts pour la population active locale.

## 5 - Le travail partagé - entre élus et associations environnementales



**23 mars** : AG ENE en présence de Brigitte Vermillet, une occasion de partager nos regards sur les actions départementales



**13 avril** : AG FNE-IDF au domaine départemental de Montauger avec présentation des actions menées par Essonne Nature Environnement



**7 décembre** : CA décentralisé à Breuillet en présence de Bernard Sprotti avec un échange sur les problèmes de déplacements en Essonne et en particulier dans l'agglomération Cœur d'Essonne

**11 mai** : CA décentralisé à Souzy-la-Briche en présence du maire Christian Gourin et d'Alexandre Touzet maire de Saint-Yon, sur le thème de la protection des villages du sud Essonne

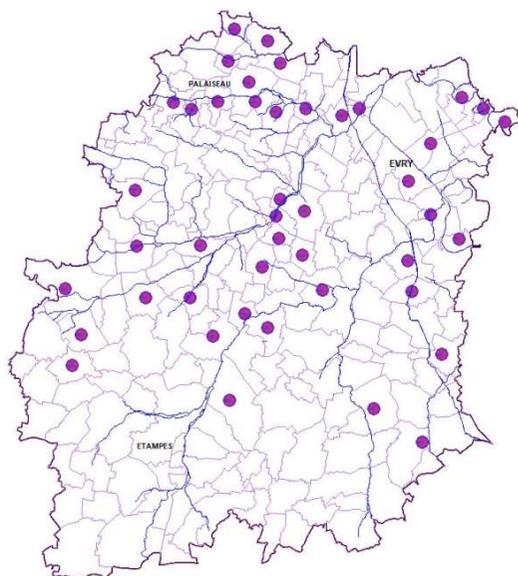


## 6 - ENE, le bureau et le conseil d'administration

### ENE

47 associations et collectifs sont adhérents à ENE en 2019, représentant près de 60 associations environnementales. Elles couvrent des territoires élargis à plusieurs communes pour certaines d'entre-elles.

44 communes accueillent leurs sièges sociaux et sont réparties suivant la carte ci-dessous.



*Crédits photographiques : membres du CA  
Conception, réalisation et mise en page : JPM - © ENE mars 2020.*

### BUREAU 2019

Président :	Jean-Pierre MOULIN
Vice-président :	Denis MAZODIER
Vice-président :	Christian GUIN
Secrétaire général :	Jean-Marie SIRAMY
Secrétaire général adjoint :	Alain SENEÉ
Trésorier :	Laurent BAUDON
Conseiller du président :	Jean-François POITVIN

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019

Danielle ALBERT  
Laurent BAUDON  
Carole BUGES  
Claude CARSAC  
Dominique DEBOISE  
Roland DEPARDIEU  
Mireille FRIC  
Emmanuel DESERT  
Catherine GIOBELLINA  
Christian GUIN  
Daniel JOUANNE  
Marc KORENBAJZER  
Denis MAZODIER  
Jean-Pierre MOULIN  
Jean-François POITVIN  
Alain SENEÉ  
Jean-Marie SIRAMY  
Harm SMIT

